

Enfants et jeunes en situation de handicap : pour un accompagnement global

Déclaration du Groupe Coopération

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées a posé des principes et démontré une volonté de changer d'approche. Mais quinze ans après, est ce que les choses ont réellement changé ? Et pourquoi les changements voulus ne se sont pas suffisamment produits ?

C'est ce que tente de comprendre cet avis pour les enfants et les jeunes pour lesquels cette égalité de chances et de droit est encore plus importante à un âge où l'on prépare son avenir, où l'on se forme, ou l'on bâtit le cadre dans lequel on évoluera, mais surtout où l'on se forge en tant que femme et homme pleinement intégré à la société.

Et le constat est malheureusement terrible même si des progrès ont heureusement été accomplis. La logique utilisée, de raisonner autour de plan ou de programmes, finit par constituer un handicap supplémentaire pour les familles et leurs enfants.

Cet avis se structure donc logiquement autour de trois axes. Premièrement, accompagner les familles le plus tôt possible dans le repérage, le dépistage et le diagnostic. Cela fait, le parcours peut commencer. Cette phase est essentielle et les obstacles sont nombreux à commencer par les inégalités territoriales qui n'offrent pas à tous les mêmes chances.

Il faut ensuite renforcer la socialisation et l'inclusion scolaire. Au-delà des bénéfices pour les enfants en situation de handicap, c'est un regard différent sur le handicap qui devient possible.

Et c'est enfin adapter en permanence l'accompagnement aux évolutions des besoins. Il est impossible de rester insensible devant de tels besoins, face à l'énergie et à la combativité de parents qui démontrent que c'est possible, si on le veut, de vivre pleinement en société quelle que soit sa situation.

Nous nous devons de donner à nos enfants, non pas cette chance, mais ce droit. Les 20 préconisations de cet avis ne sont que des solutions concrètes pour tendre vers cet objectif, qu'elles visent un dispositif financier ou non, les différentes structures intervenantes ou l'approche des équipes. Et le groupe de la coopération les soutient toutes.

Mais avant tout sur ce sujet comme sur quasiment tous les autres abordés par la section des affaires sociales et de la santé, cet avis met en avant le besoin de plus axer les politiques sur la prévention, et qui est ici le dépistage. C'est un changement de pratiques et de culture qu'il faut opérer, sans quoi les préconisations recommandées ne produiront pas tous leurs effets.

Le groupe de la coopération a voté l'avis.